

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



Département de VAUCLUSE

Arrondissement de
CARPENTRAS

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE BÉDOIN

Séance du
04 Avril 2024

Nombre de membres :

En exercice : 16

Qui ont pris part à la
délibération : 15

Dont pouvoirs : 3

Date de la
convocation :
26.03.2024

Date de la publication :
09/04/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le quatre avril à 17 heures, le **Conseil d'Administration du C.C.A.S de Bédoin**, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **M. Alain CONSTANT**, Président du C.C.A.S de Bédoin.

Étaient présents : Mesdames **BARNICAUD Eliane**, **BEGNIS Pascale**, **BEGNIS Martine**, **CIPOLLA Stéphanie**, **LANGLOIS Geneviève**, **LEVY CONSTANT Gilberte**, **PERRIN Carole**, Messieurs **BREZOUT Serge**, **CAMPON Patrick**, **DETHES Romain**, **FELDMANN Michel**.

Étaient absents ayant donné procuration : Mme **BERNARD Monique** en faveur de Mme **PERRIN Carole**, Mme **DELEUIL Joëlle** en faveur de Mme **BARNICAUD Eliane**, Mme **CHARRETEUR Yannick** en faveur de M. **FELDMANN Michel**,

Étaient excusés : M. **POUILLAUDE Vincent**, M. **BREZOUT Serge** (absent pour la délibération N°DE-2024-01)

N° MA-DEL-2024-02

OBJET : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2023

RAPPORTEUR : Monsieur le Président

En application des articles L.1612-12 et L2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil d'Administration entend, débat et arrête le compte de gestion du comptable.

Le compte de gestion du CCAS de Bédoin, transmis par le comptable public, fait ressortir pour l'exercice 2023 les éléments suivants :

	Section d'investissement	Section de fonctionnement
Recettes nettes	Néant	34 845,56 €
Dépenses nettes	Néant	39 504,43 €
Résultat de l'exercice	Néant	-4 658,87 €

Résultat reporté de l'exercice antérieur	Néant	17 805,28 €
Résultat de clôture	Néant	13 146,41 €

Le vote de l'arrêté du compte de gestion du comptable public doit intervenir préalablement au vote du compte administratif.

Il est proposé d'arrêter le compte de gestion 2023 du comptable public qui est en concordance avec le compte administratif et n'appelle aucune observation, ni réserve.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L 1612-12 et L 2121-31,

Vu le Compte de Gestion pour le CCAS de Bédoin, sur l'exercice 2023, présenté par le comptable public

Le Conseil d'Administration décide à l'unanimité :



- **D'approuver** le compte de gestion du CCAS pour l'exercice 2023, établi par Monsieur le comptable du Trésor Public.

0	Voix contre
0	Abstention
15	Voix pour

Certifié exécutoire après transmission à la Préfecture de Vaucluse le : 09/04/2024
Et publication sur le site internet de la commune de Bédoin le : 09/04/2024

Pour extrait certifié conforme,
Le Président, M. Alain CONSTANT

La secrétaire de séance



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'assemblée ayant délibéré et d'un recours contentieux devant le Tribunal de Nîmes (16 avenue Feuchères – CS 88010 – 30941 NÎMES Cedex 09) dans un délai de deux mois à compter de sa publication.